CPPNI CCNT66/CHRS - 24 NOVEMBRE 2026
COMMUNIQUE DE PRESSE INTERSYNDICAL

NEGOCIATIONS SALARIALES

FACE AU REFUS DE NEGOCIATION DU SYNDICAT PATRONAL NEXEM / AXESS,

CGT, FO ET SUD CLAQUENT LA PORTE

Depuis deux mois, un mouvement social d'ampleur jamais égalé se déploie en France. Les raisons : la dégradation généralisée des services publics, la dégradation de la condition lycéenne et étudiante, la vie chère et le blocage des salaires, dans le public comme dans le privé.

Depuis 2022 la valeur du point conventionnel dans la CCNT 66 est gelée. Aujourd'hui, 80% des coefficients d'entrée de grilles, tous métiers confondus, sont infra-smic, alors que le SMIC a augmenté dans le même temps de 15,3 % (en tenant compte de l'augmentation à venir au 1 er décembre).

Notre convention collective a été complètement abandonnée par les pouvoirs publics. Des années d'austérité et de coupes budgétaires ont abouti à une situation de crise pour l'emploi et le recrutement, et à un appauvrissement généralisé pour les 400 000 travailleuses et travailleurs de la CCNT66.

Le gouvernement, face à la mobilisation contre la vie chère, a sommé par lettre ministérielle, les branches professionnelles de mener des négociations salariales pour engager la révision de l'ensemble de leur grille de rémunération.

« ***Le Gouvernement appelle ainsi l'ensemble des partenaires sociaux à impulser sans attendre cette dynamique afin que la revalorisation du SMIC se traduise par des avancées concrètes pour les rémunérations de l'ensemble des salariés et répondent donc aux enjeux majeurs sur le pouvoir d'achat*** **».** (Cf. communiqué de presse du ministère du Travail et des Solidarités).

Dans cette situation, la Commission Paritaire (CPPNI) réunie ce 24 novembre 2026, aurait dû en toute bonne foi et loyauté, ouvrir les négociations salariales.

Différents avenants salariaux, présentés par les organisations syndicales de salariés, proposent l'augmentation significative et immédiate de la valeur du point conventionnel, augmentation nécessaire pour sortir les salaires de l'infra-smic et stopper le tassement des grilles, véritables trappes à bas salaires.

Malgré l'impulsion gouvernementale, les employeurs refusent catégoriquement d'ouvrir ce jour des négociations salariales. Ils refusent également la proposition des organisations syndicales d'ajouter une nouvelle date de réunion en décembre et de programmer un agenda consacré à ces négociations, au motif qu'ils n'ont pas de garantie de financement.

L'Organisation Patronale de la CCNT 66 du secteur social et médico-social à but non lucratif provoque l'indignation des organisations syndicales représentatives des salariés qui quittent la séance.

Face à l'ampleur de la colère, face à la misère salariale, la position patronale n'est pas acceptable.

Plus que jamais, c'est par l'unité et la mobilisation que nous obtiendrons satisfaction.

Les Organisations CGT, FO et SUD se réservent la possibilité d'interpeller directement l'Etat face à ce constat de carence de l'organisation patronale.